



F

comme
la guerre des francophonies
n'aura pas lieu...

par Didier de Robillard

Tout était-il déjà chez Onésime ?

Et si, finalement, Onésime Reclus, qu'il est de tradition de citer dans les écrits sur la francophonie, avait été, sans le savoir, plus prophétique encore qu'on ne le pense habituellement ?

On attribue à O. Reclus la première utilisation du terme « francophone ». Le plus intéressant est bien qu'avec l'invention de ce terme, qui a perduré, son ouvrage de 1880 *France, Algérie et colonies* propose également un contenu sémantique qui, *mutatis mutandis*, évoluera peu sur l'essentiel, malgré les évolutions importantes et rapides qu'a connues le monde depuis plus d'un siècle.

On y trouve, mêlées, des observations sur l'état de francophonie de certains types de locuteurs, et une extrapolation prospective plus ou moins fondée sur les observations précédentes. En d'autres termes : une description sociolinguistique et une proposition implicite de politique linguistique, sans que les deux aspects, pourtant sensiblement différents, soient clairement distingués comme on pourrait le souhaiter. Cette claire distinction est pourtant indispensable pour que l'on puisse évaluer en toute lucidité l'état

réel de la francophonie (fût-il peu brillant) et donc mesurer l'opportunité, l'ampleur, le cout, la faisabilité des politiques et actions à mettre en œuvre.

Qui a besoin de la francophonie ?

On pourrait évidemment s'étonner d'une telle continuité, apparente sur la longue durée depuis Onésime Reclus : les indépendances n'ont-elles pas bouleversé le visage du monde ? Justement, pourrait-on répondre, et contrairement aux idées reçues d'ailleurs, qui voudraient que la francophonie soit l'aboutissement d'une machination post- ou néocoloniale visant à maintenir les pays néo-indépendants dans la sphère d'influence de la France. Certains faits attestent en effet que la construction de la francophonie s'est faite malgré la France (ce qui ne permet pas néanmoins d'affirmer que le fonctionnement actuel de la francophonie n'a absolument plus rien de postcolonial).

Au moment de la vague des indépendances, un certain nombre de pays néo-indépendants d'Afrique subsaharienne souhaite instaurer des formes de coopération, notamment avec les anciens colonisateurs. Dès 1965, H. Bourguiba parle d'un « Commonwealth à la française », expression dépourvue de tout alibi culturel (au contraire de ce qui se passe pour le terme « francophonie »). L.S. Senghor va dans le même sens, sans rencontrer d'enthousiasme du côté de la France. Témoin en est notamment que, dès les débuts, en 1970, de ce qui est maintenant l'Agence intergouvernementale de la francophonie, le principe de la tenue régulière de sommets de chefs d'État utilisant le français est reconnu. Ceux-ci ne vont se mettre en place que plus de quinze ans plus tard, progressivement, et malgré la mauvaise volonté de la France, qui ne souhaite pas se réengager, à peine la décolonisation achevée, et alors que toutes ses séquelles ne sont pas estompées.

Quand ? Qui ? Où ? Pour quoi faire ? C'est cher ?

Au début des années soixante, juste après la grande période des accessions à l'indépendance, se créent les premières grandes institutions francophones : l'AUFELF (Association des universités entièrement ou partiellement de langue française) en 1961, la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française). Ce courant institutionnel francophone naît au Québec (où est fondée l'AUFELF) et pas en France, quelques années auparavant, avec, notamment, l'Association internationale des journalistes de langue française. Cela se fait dans la mouvance de l'affirmation du fait francophone au Canada, par des militants qui se créent ainsi un point d'appui international, autant pour des desseins nationaux qu'internationaux et francophones.

Il est donc frappant de constater que la francophonie devient visible institutionnellement d'abord, à travers des organismes qui vont jouer un rôle important par la suite.

L'Agence de la francophonie associe aujourd'hui une cinquantaine d'États et gouvernements (plus de 25 % des pays du monde). Elle est l'opérateur principal des « sommets des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage », et joue le rôle de secrétariat de toutes les instances de la francophonie (par exemple, et outre le Sommet, la Conférence ministérielle de la francophonie, chargée de la préparation des Sommets). L'Agence organise des concertations (Sommet de la planète Terre sur l'environnement en 1992, Conférence mondiale sur la population et le développement en 1995, Conférences des ministres de la Culture, de l'Environnement, de l'Éducation, de la Justice, etc.).

Plus concrètement, l'Agence anime des actions très diverses, qu'on ne peut énumérer ici de manière exhaustive : contre l'analphabétisme, pour la scolarisation, en faveur de la production de matériels didactiques, pour promouvoir des industries culturelles francophones, la pré-

servation du patrimoine culturel francophone, la gestion efficace des énergies, la lutte contre la désertification.

Il aurait été logiquement préférable de présenter le Sommet francophone avant son opérateur privilégié, si, historiquement, l'Agence n'avait précédé l'institution politique qui allait la chapeauter. Il faut donc attendre 1986 pour le premier Sommet, celui de Paris, qui allait être suivi de bien d'autres, généralement tous les deux ans. Le processus progressif de constitution d'institutions francophones aboutit, depuis le 16 novembre 1997, à la nomination d'un Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, chargé désormais de faire entendre la « voix francophone » sur la scène internationale, ce qui confère une permanence politique à la francophonie. Cette instance coiffe les « opérateurs », et comble la lacune qui existait naguère entre la permanence des acteurs de terrain (les opérateurs) et l'instance politique suprême, le Sommet bisannuel.

Cinq opérateurs sont chargés de transformer les politiques décidées au plus haut niveau en actions concrètes. Outre l'Agence intergouvernementale de la francophonie, on trouve l'Agence universitaire de la francophonie chargée des interventions dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle veille à favoriser la présence du français dans le monde de la recherche, et la visibilité de la recherche francophone au sein de la recherche internationale. L'université Senghor d'Alexandrie assure la formation de cadres et de formateurs visant à fournir le personnel indispensable aux actions visant au développement en Afrique. Sur le plan des médias, TV5, définie comme une « télévision internationale », fournit des programmes en français et « exporte ainsi la Francophonie auprès de plus de 60 millions de foyers de téléspectateurs ». L'« Association des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones » (AIMF) anime la coopération entre

grandes villes francophones, dans des domaines comme la modernisation de la gestion municipale.

Mis à part ces organismes très connus et soutenus de manière très officielle en tant qu'opérateurs, la francophonie est constituée d'un tissu dense d'organismes francophones, qui ne peuvent tous être passés en revue ici (il suffit par exemple d'avoir l'imprudence de taper « francophone » dans un moteur de recherche pour le constater).

Le lecteur souhaite probablement, et tout à fait légitimement d'ailleurs, une évaluation de l'efficacité de ces organismes divers et variés, mais on se doute que cette opération est difficile à mener à bien de manière fiable et équitable. Il est en effet malaisé de se faire une opinion avec les seuls éléments disponibles publiquement : bilans établis par les organismes concernés eux-mêmes, qui montrent, à l'évidence, des réalisations concrètes dont l'existence est indubitable, mais dont on aimerait savoir quel est le rapport coûts – bénéfices. Il existe des éléments de budgets (mais sans possibilités de comparaisons avec des organismes du même type, inexistants). Sans compter que ces institutions ont des effets impalpables bien difficiles à prendre en compte dans un bilan financier : comment chiffrer les bénéfices résultant de la simple consolidation, dans la sphère symbolique, de l'idée que la francophonie existerait bel et bien, avec d'éventuelles retombées commerciales et géopolitiques ?

Origines

Les institutions de la francophonie, par leur visibilité forte, sont-elles l'arbre qui cache la luxuriance de la forêt de la francophonie réelle, ou l'arbre qui cache le fait qu'il n'y a pas de forêt derrière ? La « franco-phonie », le fait sinon seulement de parler le français, mais de l'utiliser de façon passive (compréhension à l'oral, lecture) et/ou active (production de parole, d'écrits), de vivre, de tra-

vailler, en français a-t-elle quelque consistance ? Il est évidemment informatif d'apprécier la profondeur historique de ce phénomène, pour en apprécier les caractéristiques actuelles.

La francophonie, on l'aura compris, résulte de l'aventure coloniale. Le Québec, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Domingue (l'actuelle Haïti), la Guyane, la Louisiane, le Sénégal, Madagascar, Bourbon (la Réunion), l'île de France (île Maurice), les comptoirs des Indes voient des débuts d'installations françaises au XVII^e siècle, qui se développent de façon variable (un tiers du sous-continent indien sous influence française, après l'action de Duplex). Ces entreprises se font souvent sans beaucoup d'aide de la part de la métropole, qui n'en voit pas bien l'intérêt, et pense en revanche qu'elles coutent plus cher qu'elles ne rapportent.

La France ne s'émeut donc pas, en 1755, du « grand dérangement » des Acadiens, qui, tolérés au début par leurs nouveaux maîtres britanniques (traité d'Utrecht, en 1713), sont progressivement contraints, pour la plupart, d'abandonner leurs terres (ou de prêter allégeance à la couronne d'Angleterre) pour la Louisiane.

Le traité de Paris (1763) ruine le premier « empire » colonial français : aux Indes, seuls cinq comptoirs sont conservés ; dans l'océan Indien, la Réunion et l'île Maurice, en Afrique, l'île de Gorée, en Amérique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Domingue, la Guadeloupe et la Martinique.

Les traités postérieurs (1814, 1815) laissent à la France les comptoirs des Indes, ceux du Sénégal, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion (l'île Maurice devenant anglaise).

La France se lance à nouveau dans l'aventure coloniale à la Restauration, d'abord en mettant en valeur les lambeaux coloniaux qui lui restent, puis en tentant d'étendre son influence. En 1830, l'Algérie passe sous influence française ; au milieu du siècle, l'emprise de la France sur le

Sénégal s'accroît. Énumérer le détail des événements de l'histoire coloniale postérieure à cette époque et antérieure à la deuxième guerre serait fastidieux, et source de confusions en si peu d'espace : contentons-nous de rappeler qu'en 1939, il ne reste que deux pays africains indépendants, le Liberia et l'Égypte (cette dernière avec une présence militaire britannique).

L'ombre et la proie à l'école francophone coloniale

On mesure mieux maintenant la « durée d'exposition » aux influences francophones des divers pays qui font actuellement partie de la francophonie, que ces influences soient françaises ou belges (Congo, Rwanda, Burundi). On le fera un peu mieux si l'on se souvient que ces influences sont organisées de manière privilégiée par la scolarisation, qui se déroule dans des conditions différentes selon le cas. Le système scolaire colonial belge, linguistiquement mixte (français, flamand et langues autochtones pour les premières années d'apprentissage de la lecture-écriture), qui touche plus d'élèves que dans les colonies françaises, est fortement structuré autour d'apprentissages professionnalisés. Le taux élevé de déperdition scolaire et la progression pédagogique sur le plan linguistique font que 10 % seulement des élèves apprennent le français. Dans les colonies françaises, l'enseignement est moins accessible et vise essentiellement à former des élites coloniales capables de faire fonctionner l'administration et l'économie. L'école se fait uniquement en français, par la « méthode directe » : le français est le médium d'enseignement unique, ce qui ne donne pas des résultats bien convaincants. De surcroît, il s'agit d'une scolarisation très sélective, qui touche peu d'enfants, même si, vers 1920, des écoles de village deviennent plus nombreuses. Il n'en demeure pas moins qu'à l'approche de la Deuxième Guerre mondiale, on trouve, au mieux, une école tous les 80 kilomètres. Bien

entendu, la scolarisation à l'occidentale n'est pas perçue de manière semblable selon les cultures : là où elle tente de se superposer à des pratiques antérieures, par exemple celles des médersas dans le monde musulman, l'école française est pour le moins boudée. Finalement, il ne faut pas oublier la pugnacité conservatrice des colons, souvent hostiles aux efforts de développement de la scolarité, par exemple lorsque les mesures Jules Ferry sont étendues à l'Afrique du Nord.

L'impact linguistique de ces systèmes scolaires finalement peu fiables détermine lourdement la situation actuelle de la francophonie en termes de démolinguistique « brute » (nombre de locuteurs). Curieusement d'ailleurs, les éléments de bilan plus généraux, concernant les représentations des usagers sur ces systèmes, sont assez contrastés entre les systèmes coloniaux belge et français. Alors que l'école coloniale belge faisait de réels efforts pour intégrer les langues locales et l'enseignement professionnel, il lui est reproché, justement, d'avoir gardé le français hors de portée de ses usagers. L'école coloniale française, malgré son élitisme, fait moins de mécontents. Cela permet d'ouvrir le débat, crucial pour l'avenir du français, de l'importance relative des infrastructures et des conditions matérielles, face au climat sociolinguistique et socio-affectif général lié à une langue et aux moyens de se l'approprier. Le système belge était pédagogiquement, structurellement, plus tourné vers l'efficacité que le système français, mais ce dernier semblait paradoxalement donner l'impression d'être plus « ouvert » que le précédent. On peut peut-être résumer les choses ainsi : l'un prévoyait surtout l'offre d'enseignement, en insistant sur une approche professionnalisante, l'autre créait les conditions d'une demande de langue et de réussite sociale, sans qu'une offre à la mesure de la demande suscitée suive. Il faut méditer les résultats de cette différence, qui pourraient signifier qu'on préfère parfois l'ombre à la proie, lorsqu'on laisse croire, dans le premier cas, que chacun a

une chance de concourir (même si la réalité montre que le succès ne concerne qu'une petite minorité), alors que dans le second, on dénie sans doute trop clairement à certains le droit de concourir pour offrir à d'autres des chances meilleures de réussir. Les attitudes des francophones actuels sont bien évidemment encore marquées par ces phénomènes que l'on peut apparenter au supplice de Tantale, avec les frustrations, les surévaluations de l'importance de la norme qui sont observables, de nos jours encore.

On sait, ensuite, comment furent obtenues les indépendances, comment apparaît la francophonie institutionnelle, que nous proposons d'appeler « francophonie » tout court, en l'opposant à « *espace francophone* » pour ce qui va nous préoccuper maintenant, l'espace social, géographique, au sein duquel la langue française occupe une place socialement significative (ce qui implique que le français soit véritablement intégré aux pratiques sociales, et ne soit pas une « simple » langue étrangère interchangeable avec d'autres).

Locuteurs dans la brume

Cette définition, au demeurant encore floue, permet de tenter d'exclure de notre propos ici le domaine de ce qu'on peut proposer d'appeler l'« espace de diffusion du français » (aucun terme ne semble consacré pour désigner cette réalité (voir Coste, 1998)). En fait, les différences, dans certains cas, sont loin d'être nettes entre ces deux ensembles traités de manière séparée sans doute à cause des habitudes administratives et diplomatiques françaises, et aussi parce que si la description de l'espace francophone a été prise en charge surtout par des sociolinguistes, celle de l'espace de diffusion a vu se développer des travaux plutôt liés à la didactique des langues. Un infléchissement récent de la francophonie institutionnelle en direction de

pays pour lesquels le français n'est pas une langue d'usage au quotidien ne fait que contribuer à augmenter encore l'intersection entre « francophonie » et « espace de diffusion » du français. Il est bien clair qu'on aurait tout intérêt à comparer ces deux espaces, sous les feux croisés et complémentaires des deux approches citées. Cela se justifie d'autant plus que certaines situations relèvent des deux perspectives : même dans un pays aussi petit que l'île Maurice (1,1 million d'habitants, environ 2000 km²) coexistent des locuteurs pour qui le français est langue étrangère, langue seconde, et une minorité de locuteurs pour qui le français est langue première. Autre ambiguïté : la position de la France (et de ses départements d'outre-mer, qui connaissent une situation assez différente de celle de l'Hexagone) au sein de cet ensemble. Si la francophonie institutionnelle inclut clairement la France, on a tendance à ne pas s'intéresser à la France quand on parle d'espace francophone, ce qui est sans doute une attitude à infléchir.

Que les francophones lèvent le doigt

On se référera, pour ce qui est de la dimension géographique de la francophonie, à la carte figurant dans cet ouvrage, et qui fait apparaître les pays considérés comme francophones. Il est nécessaire de quantifier quelque peu les francophones, malgré les considérables difficultés de méthode que ce type de recensement entraîne : doit-on recueillir l'opinion des intéressés (« que les francophones lèvent le doigt » mais dans quelle langue poser la question ?) ? tester leur compétence ? l'évaluer à partir de leur parcours scolaire ? considérer que tout citoyen d'un pays appartenant à la francophonie institutionnelle est francophone ? faire converger ces quatre indices (mais alors, selon quelle hiérarchie, quelle pondération ?) ?

On devine bien que les considérations autres que strictement linguistiques, par exemple géopolitiques, économiques, pèsent sur les études de démolinguistique francophone : un pays souhaitant faire partie de cet ensemble en principe fondé sur le « partage » du français a tout intérêt à surestimer ses indicateurs de « franco-phonie ». Il semble que personne ne croie avoir intérêt à contester cela, alors même que A. Salon relativise l'importance des retombées économiques, commerciales, voire géopolitiques, que l'on peut en attendre. C'est ainsi que R. Chaudenson (1989) peut signaler quelques chiffres fantaisistes, dont le plus élevé est dû, en 1987, à Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, soit 500 millions de francophones dans les premières décennies du XXI^e siècle. Les estimations plus réalistes sont de l'ordre de 100 millions :

Europe (hors France)	10 M	Afrique du Nord + Moyen-Orient	15 M
Amérique (Canada, USA, Antilles)	10 M	Afrique noire	7 M
Océan Indien, Océanie, Asie	4 M		
Total =	46 M	(avec la France : un peu plus de 100 M)	

(Walter 1988 : 189).

Le prochain avion pour aller en francophonie

Un simple regard à la carte de la francophonie, dès lors que l'on a ces statistiques en tête, fait deviner l'extrême hétérogénéité de ce que la terminologie institutionnelle fait parfois apparaître comme une sorte d'univers homogène (cf. l'expression substantialisante qui a cours dans les milieux institutionnels : « le français en francophonie », où on a l'impression qu'il s'agit d'un pays pour lequel on peut prendre un billet d'avion ou de train). Il serait sans doute nécessaire, pour le moins, d'utiliser le pluriel, à la fois

pour « les français » et « les francophonies ». Un simple regard à cette carte fait en effet comprendre que les situations de francophonie comprennent des pays qu'on appelle riches et pauvres avant que leur situation n'en soit bouleversée, pour le mieux bien sûr, par le fait qu'on les appelle maintenant « du nord » et « du sud ». Un autre clivage, qui va peut-être en s'estompant, sépare d'anciennes métropoles et d'anciennes colonies, des pays économiquement divers, plus ou moins urbanisés, industrialisés, socialement différenciés, pour ne prendre que ces paramètres qui laissent imaginer que la situation du français ne peut y être identique, et que le français ne peut qu'y être divers.

Si l'on essayait de trouver dans la sphère du linguistique et du français des facteurs linguistiques communs à l'ensemble des situations francophones, en trouverait-on un seul ? La pratique du français, sûrement pas (cf. statistiques ci-dessus), mais W. Labov nous a appris à relativiser l'absence de ce critère. La référence commune à une norme (W. Labov, toujours) ? peut-être, mais alors en utilisant une norme extrêmement abstraite se réduisant au fait que le français, dans ces situations, fait partie des langues envisageables. Mais même dans ce cas, il existe sans doute des locuteurs pour qui cela n'est pas vrai.

Il faut bien admettre alors que l'espace francophone est « partiellement francophone », avec des taux très variables, parcourant toute la gamme : il serait intéressant d'imaginer une carte de la francophonie en trois dimensions, avec des reliefs là où la francophonie est très présente ; en fonction de la résolution choisie, on verrait certains pays apparaître plus élevés que d'autres, probablement, les grandes métropoles plus que les zones rurales, et, sans doute aussi, les beaux quartiers plus que les bidonvilles. Ces reliefs mériteraient également d'être colorés de teintes différentes selon le type de français utilisé : standard ou assimilé, « régional », ou « populaire » pour prendre des catégories que l'on rencontre souvent dans les descriptions scientifiques. On aurait ainsi une idée moins

inexacte à la fois de l'étendue réelle de la francophonie et de sa diversité, et on pourrait juger de l'écart entre « espace [réellement et diversement] francophone » et « francophonie [institutionnelle] ». En mettant en œuvre l'outil informatique, on pourrait également imaginer de faire varier successivement les paramètres descriptifs : classes sociales ou ethniques des locuteurs selon les lieux, les formes de français, âges, valeurs symboliques, (in)sécurité linguistique projetteraient autant d'images différentes et complémentaires, qui complexifieraient singulièrement l'image d'Épinal proposée par les cartes actuelles de la francophonie.

Le francophone : un jongleur funambule ?

Non seulement le français se trouve dans des situations, des conditions diverses et très différentes, en contact avec des langues extrêmement variées, mais encore, les objets observables que l'on a pris l'habitude de classer dans la catégorie « français » sont-ils assez différents pour que l'on se pose très sérieusement la question du singulier (qui apparaît dans le discours institutionnel pour les raisons qui ont été énoncées plus haut). Nous aimerions présenter ici des échantillons des formes considérées comme du français dans l'espace francophone. Mais ce serait une tâche ardue de parvenir à opérer un choix représentatif parmi les multiples formes observées, les différents champs (phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe, lexique...) sans tomber dans l'outrance et le pittoresque des stéréotypes. Il nous paraît plus juste de renvoyer le lecteur intéressé à des références présentant une image plus complète de la variation du français au sein de l'espace francophone. On en trouvera des échantillons dans l'ouvrage de Robillard et Beniamino (1993, 1996), ainsi que de nombreuses références bibliographiques. Contentons-nous de souligner que les formes de français sont très variées, dès lors que

l'on accepte de quitter le champ des formes de français « régional » (formes de français assez proches du français standard, et s'en écartant par quelques traits phonologiques et/ou morphologiques et/ou lexicaux, etc.) Si on s'aventure dans le domaine des « français populaires », ceux qui servent de véhiculaires dans nombre de grandes villes africaines, pour adopter une des étiquettes proposées (Suzanne Lafage, par exemple), on prend la mesure d'une difficulté immense. Exclure ces formes de français de la catégorie « français » aurait l'avantage de préserver l'unité d'une langue autour de son modèle fictif, le « français standard », et sa conformité à l'image que les francophones « traditionnels » s'en font, mais l'évident inconvénient, à long terme, d'exclure du même coup de nombreux locuteurs qui considèrent qu'ils parlent une forme de français. Or il est bien évident que les deux aspects évoqués plus haut contribuent à faire vivre le français : une large base démographique n'est pas un luxe pour une langue qui essaie de vivre aux côtés d'autres grandes langues dans le monde, par exemple l'anglais. Mais si le français se constitue en pôle d'attraction pour des « néo-francophones », c'est à la fois parce que cette langue est souvent un vecteur de mobilité sociale et une promesse d'ouverture sur le monde, ce qui suppose un minimum de stabilité dans le temps et d'homogénéité quels que soient le lieu, la classe sociale du locuteur, le canal utilisé (vocal, écrit, électronique). C'est donc le défi d'un difficile et périlleux exercice de jonglerie et de funambulisme que les francophones sont appelés à relever : assez de variation pour préserver les fragiles processus d'identification qui sous-tendent l'actuelle dynamique du français, mais au moins un modèle fédérateur pour que le français fonctionne efficacement comme véhiculaire, notamment international.

Le français des élites à l'écoute des français « vulgaires » ?

Il est impératif de quitter l'orientation que donnait implicitement, et sans doute sans le vouloir, à la francophonie, O. Reclus, lorsqu'il mêlait constats empiriques et programme de politique linguistique, géopolitique, pratiques et compétences linguistiques. Si cela n'est pas totalement inutile, l'essentiel n'est pas de compter les États francophiles (en les confondant trop vite avec les populations francophones), les élites francophones internationales ne constituent aucunement des garanties suffisantes de la pérennité du français (Albert Salon).

Cet exercice ne peut, vraisemblablement, s'envisager dans un espace francophone conçu comme unique et homogène. On ne peut que le penser comme constitué de variétés d'amplitude variable : un français international, modèle commun à tous, sans doute, pour ce dernier, avec une composante instrumentale assez forte : il s'agirait essentiellement d'une langue véhiculaire, utilitaire, non susceptible de susciter de grand investissement social et affectif puisqu'il s'agit de ce que les linguistes appellent parfois un « technolècte ». Les fonctions réduites (quoique vitales) de ce « standard » comme on l'appelle parfois en font une forme de langue dont la justification principale est la communication efficace, ce qui est probablement insuffisant à assurer sa pérennité (d'autant que cette place est largement prise par l'anglais, au plan international). Rappelons-nous en effet que le « standard » n'est pas seulement fait d'homogénéisation au sens industriel, mais comprend une composante, au moins pour les langues, qu'on ne peut impunément assimiler à des produits, conforme à son étymologie : c'est aussi l'« étendard » qui fédère, qui rassemble. Il serait paradoxal qu'à force de vouloir rassembler, par le biais d'une uniformisation excessive, on aboutisse à un « standard » brandi par quelques gradés, abandonnés depuis longtemps de leurs troupes, sans même qu'ils s'en aperçoivent, tant ils ont les

yeux rivés sur le « standard », obnubilés par le souci d'en préserver l'élégance des plis !

Les fonctions supplémentaires habituellement assurées par les langues, peuvent être prises en charge par d'autres variétés de français, qu'on les appelle « régionaux », « nationaux » ou autrement, donc dans des zones d'ampleur sociale, géographique, moindre. Ces fonctions concernent à la fois le marquage des identités, celui des registres informels (pour lesquels le standard est souvent inadapté, compte tenu de son caractère « neutre » sur ces différents plans, ce qui est bien conforme à la fonction universelle du standard). Ces formes de français, bien entendu, existent déjà au sein de la francophonie, là où le français standard ne les a pas encore fait disparaître (en France par exemple, où beaucoup de ces formes ne sont plus que vestigielles). Elles méritent donc une politique linguistique visant leur adaptation et leur valorisation par le biais par exemple de certaines formes de reconnaissance, modestes sans doute, et ne mettant nullement en cause la place du standard. Cela procéderait, bien sûr, non pas d'un souci muséologique de préservation de formes linguistiques qui ne sont, après tout, que des instruments, mais de ce que, sans ces instruments, ce sont des modes relationnels, des visions du monde, des modes de vie qui sont fragilisés, ce qui, par ricochet, on le comprend bien, ne peut que fragiliser le standard lui-même. En effet, la raison d'être de celui-ci est, principalement, de fournir un registre formel et « neutre » coiffant les autres registres plus marqués socialement ou affectivement et favorisant la communication véhiculaire et utilitaire. Si les locuteurs concernés ne tiennent pas à ces aspects, le français standard peut suffire ; dans le cas contraire, ces formes de français méritent que l'on prenne garde à ce que le français standard ne balaie toute la variation du français, sapant du même coup ses propres assises. Cela ne se traduit pas nécessairement, comme on le pense souvent, par des efforts techniques ou technologiques (encore des diction-

naires, encore des grammaires, des bases de données, des cédéroms..., qui ne sont pas gratuits...), mais surtout, et tout simplement, par de nouvelles façons de voir la langue, les langues, la variation, et leur coexistence, dans un monde de plus en plus internationalisé. Il n'est pas possible d'entrer dans le détail de ces aspects ici, mais on comprend bien que le secteur éducatif en général, et celui de la didactique des langues en particulier peuvent être le lieu où se forment de nouvelles attitudes plus souples face aux (variétés de) langues, et accueillantes, en particulier, aux contacts, au bilinguisme, à la variation, etc.

Bien entendu, il faut dégager les conséquences probables d'une telle démarche. Elle est susceptible, on l'a vu, de renforcer le tissu sociolinguistique, démolinguistique, du français en général, et donc du français standard, en confortant l'enracinement social du français (et pas seulement dans les élites, et pas seulement dans les milieux institutionnels, effet probable des actions actuelles de la francophonie institutionnelle), dans des couches sociales plus larges que ce que l'on observe actuellement.

La répercussion envisageable en serait une évolution du système du français, qui ressemblerait sans doute un peu moins au français standard actuel, et un peu plus à celui d'une partie non négligeable de ses locuteurs réels (bien entendu, le rôle des linguistes serait de veiller à ce que les structures nécessaires aux fonctions dévolues à une langue standard du XXI^e siècle soient préservées).

Si le latin vit encore vraiment, par exemple à travers la langue de cet article rédigé, en somme, dans une des formes contemporaines et dialectalisées du latin vivant (que des conditions historiques diverses ont fait qu'on l'a appelé « français »), c'est que le latin a su s'adapter diversément aux situations et populations qu'il a rencontrées, au prix du *changement* souvent. Que souhaiter de mieux au français ? Certainement pas en tout cas de rejoindre l'« autre » latin, le classique, celui que nous ne comprenons même plus.

BIBLIOGRAPHIE

- CHAUDENSON, R., 1989, *Vers une révolution francophone*, Paris, L'Harmattan.
- CALVET, L.-J., 1994, *Les Voix de la ville*, Paris, Payot.
- COSTE, D., 1998, « 1940 à nos jours : consolidations et ajustements » in *Le Français dans le monde*, numéro spécial de janvier 1998, Paris, Frijhof W./Reboullet A. éditeurs.
- FRANCARD, M. et LATIN, D., 1995, *Le Régionalisme lexical*, Margais, De Boeck/AUPELF-UREF.
- KAZADI, N., 1991, *L'Afrique afro-francophone ?*, Margais, Montmagny.
- MANESSY, G., 1995, *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires. Procès et genèse*, Paris, éditions du CNRS.
- ROBILLARD, D. de, et BENIAMINO, M., 1993, 1996, *Le Français dans l'espace francophone*, 2 tomes, Paris-Genève, Champion.
- SALON, A., 1981, *L'Action culturelle de la France dans le monde. Analyse critique*, thèse de doctorat d'État sous la direction de Duroselle, J.-B., université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, 3 vol.
- MARCELLO-NIZIA, C., 1994, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.
- WALTER, H., 1988, *Le Français dans tous les sens*, Paris, Laffont.
- LABOV, W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, éditions de Minuit.
- TÉTU, M., 1992, *La Francophonie. Histoire. Problématique. Perspectives*, Montréal, Guérin.
- TÉTU, M., 1997, *Qu'est-ce que la francophonie ?* Paris, Hachette/Édicéf.

